

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 16 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELLATAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND*, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Nicolas MURE-RAVAUD, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN**, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Bernard GRANDJEAN, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Roger MAJDALANI
Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE
Marie-Thérèse COULLET a donné pouvoir à Geneviève CARECCHIO
Myriam SIMON a donné pouvoir à Marjorie CHAIZE

*Arrivée à 18 h 40 a donné pouvoir à Madame LARGE

** Arrivée à 19 h 45 a donné pouvoir à Monsieur COUPE

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Geneviève CARECCHIO est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2017

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 19 MAI AU 19 JUIN 2017

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE

1- Conventonnement avec le Centre de Gestion 69 pour la prestation d'intérim et de portage salarial

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intérim et au portage salarial avec le CDG69 et les toutes les pièces s'y rapportant

2- Recrutement d'un agent saisonnier aux espaces verts

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi non permanent d'adjoint technique qui sera pourvu par un agent saisonnier recruté en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84.-53 du 26 janvier 1984 pour une période courant du 1er mai au 31 août 2017, soit 4 mois, et rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

DECIDE en fonction des besoins identifiés :

DE RECRUTER un agent saisonnier au service des espaces verts du 1er mai au 31 août 2017, soit 4 mois.

DE REMUNERER cet agent : catégorie C – échelle C1 indice brut 347 majoré 325

DE VETIR cet agent en fonction des règles d'hygiène et de sécurité.

D'IMPUTER la dépense au chapitre 012 du budget 2017.

3- Modification du montant de la subvention allouée au centre social Graine de Vie pour l'année 2017

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 453 475 € au Centre Social Graine de Vie pour l'année 2017.

DIT que les crédits sont inscrits au budget

4- Constitution d'une provision pour créance irrécouvrable suite à une dette de Madame MELLAC

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la constitution d'une provision pour créances irrécouvrables pour le règlement de la dette de Mme MELLAC dans les conditions évoquées ci-dessus.

5- Modification AP / CP matériel numérique

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération « matériel numérique pour les classes des écoles élémentaires telle que présentée.

6- Achat équipements et matériels pour la Police Municipale

Rapporteur : M. SEBASTIEN

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'achat des matériels cités au profit de la Police Municipale de la commune de Pierre-Bénite.

AUTORISE le Maire à effectuer une demande de subvention FIPD auprès de la Préfecture du Rhône pour l'ensemble de ces équipements.

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2017.

7- Modification du cahier des charges de l'immeuble situé 19 rue Voltaire à Pierre Bénite (parcelle AL 39)

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE les modifications suivantes du cahier des charges qui sera annexé à l'acte de vente à conclure avec la société CLBP investissements dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble situé 19 rue Voltaire à Pierre-Bénite :

- 1 - Suppression du local d'activité inscrit en option
- 2- Construction d'une annexe à l'habitation composée d'un abri de jardin et d'un local pour les 2 roues.
- 3 - Suppression de la typologie des logements initialement prévue : la typologie des logements sera adaptée à la demande. Par contre le nombre de logements à réhabiliter reste inchangé (6 logements).

POLE SERVICE A LA POPULATION

8- Tarifs des concessions au cimetière, des taxes et vacations funéraires

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 1 abstention du groupe « Pierre-Bé demain » Monsieur Deléaz.

DECIDE que les tarifs des concessions au cimetière, des taxes et vacations funéraires seront les suivants à compter du 1^{er} juillet 2017, et valables un an à compter de cette date.

	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2016	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2017
<u>Vacation de police</u>	20 €	20 €
<u>Taxe communale sur les convois funéraires</u> (gratuité pour le décès des enfants de moins de 3 ans)	50 €	50 €
<u>Concessions funéraires</u>		
■ Concession de 2.5 m2		
15 ans	225 €	228 €
30 ans	579 €	585 €
■ Concession de 5 m2		
15 ans	451 €	456 €
30 ans	1 156 €	1 168 €
■ Case de columbarium		
15 ans	199 €	201 €
30 ans	564 €	570 €
■ Cavurne		
15 ans	280 €	283 €
30 ans	799 €	807 €

POLE EDUCATION

9- Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville de la Mulatière (année scolaire 2016-2017)

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de Pierre-Bénite et la Commune de La Mulatière.

PRECISE que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2016 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

PRECISE que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2016 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

10- Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville d'Oullins (année scolaire 2016-2017)

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de Pierre-Bénite et la Commune d'Oullins.

PRECISE que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2016 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

POLE CULTURE

11- Conventonnement avec l'Harmonie Abeille

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Pierre-Bénite et l'association l'Harmonie l'Abeille, et les toutes les pièces s'y rapportant

12- Evolution des tarifs des activités culturelles municipales 2017-2018 et des locations de salles

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal a la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE des nouveaux tarifs conformément aux tableaux qui suivent:

DIT que l'ensemble des tarifs qui suivent est applicable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

21- Convention type de partenariat en vue du festival Rire ensemble 2017

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces s'y rapportant avec l'ensemble des partenaires qui souhaiteront soutenir le festival Rire Ensemble.

Le Maire lève la séance à 19 h 50